

221C3382
FR0000079683-OP033-AS20

7 décembre 2021

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

ARTEFACT

(Euronext Growth Paris)

1. Société Générale a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société ARTEFACT, soit du 11 novembre au 3 décembre 2021 inclus, la société BidSky¹ a acquis 9 992 385 actions ARTEFACT sur le marché au prix unitaire de 7,80 €

Par conséquent, BidSky détient 31 904 545 actions ARTEFACT², représentant autant de droits de vote, soit 93,31 % du capital et des droits de vote de cette société³.

2. La suspension de la cotation des actions de la société ARTEFACT est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Société par actions simplifiée détenue à 100% par la société par actions simplifiée TopSky, elle-même contrôlée par Ardian Expansion Fund V, société de libre partenariat, gérée par la société de gestion Ardian France S.A.

² Incluant la détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce portant sur 684 333 actions ARTEFACT consistant en des promesses d'achat et de vente croisées conclues avec des actionnaires d'ARTEFACT bénéficiaires d'actions gratuites, à des conditions cohérentes avec le prix d'offre. La détention hors assimilation de BidSky dans ARTEFACT s'élève à la clôture de l'offre à 31 220 212 actions, représentant 91,31% du capital et des droits de vote de la société.

³ Sur la base d'un capital composé de 34 192 033 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société ARTEFACT autodétient 103 530 actions, soit 0,30% de son capital).